



pension alimentaire , fin de la garde alternée pour l'un des enfa

Par **maryse**, le **29/11/2010** à **15:34**

je suis divorcée depuis 2005, à ce moment là nous faisons la garde alternée donc pas de pension alimentaire mais le partage de certains frais. Lui touchait les allocations familiales, moi j'avais les enfants d'un point de vue fiscale. Quand il touchait l'allocation rentrée scolaire il me faisait partager les frais mais gardait l'allocation à lui. Ma fille Louise depuis l'an dernier l'année du bac a décidé de rester avec moi , mon fils Simon continue la garde alternée. Le père verse 75 euros de pension que je ne vois jamais , il touche toujours les alloc sans partager. Il me dit s'il me verse une pension plus grosse il ne sera pas obligé de participer aux études des enfants , par ex école de kiné et peut être changement de ville. Est ce légal?

Par **Domil**, le **29/11/2010** à **16:28**

C'est légal tant qu'aucun jugement ne dit le contraire.
Vos enfants sont majeurs ?

Par **maryse**, le **30/11/2010** à **12:43**

ma fille louise a 18 ans

Par **Domil**, le **30/11/2010** à **14:45**

VoS enfantS sont majeurS ?